

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 19 JANVIER 2010

L'an deux mil dix et le dix neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHEVALLIER Martine, Maire.

Etaient présents : GAUTHIER Denis / COUILLEROT Denis / GUILLEMIN Daniel / JANNIN Pierre / NICOLAS Nathalie / ESTIGNARD Isabelle / PRUDENT Raymond / VOISIN Anne Marie / /COTTIN Eric/ GUIAUD Jean /BAYARD Jean Marc

Etaient excusés : DALLOZ Marie Claude / RIVOIRE Yves/ BOULET Françoise

Madame le Maire souhaite à Françoise BOULET un prompt rétablissement.

Le conseil entend le compte rendu de la précédente réunion qui avait eu lieu le 22 octobre 2009

ASSAINISSEMENT TRANCHE 3 ET 4 : Madame le maire expose au conseil que la dernière convention entre les particuliers et la commune a été remise le 30 décembre 2009. Néanmoins, sans celle-ci, l'appel d'offre ne pouvait être lancé. Une réunion est prévue avec la commission et l'OPAC de Saône et Loire pour finaliser les derniers points avant le lancement de l'appel d'offre.

CONTRAT PERSONNEL COMMUNAL : la demande de stage de Madame

Nathalie DAVID est prolongée de 6 mois sur demande du Centre de Gestion. Le conseil accepte.

CONTRAT ASSURANCE DECES PERSONNEL COMMUNAL : renouvelle le contrat d'assurance du personnel communal en cas de décès invalidité maladie

COMPTE RENDU MANIFESTATIONS : les frais occasionnés pour le marché de Noël ont été élevés du fait de l'achat de tissus des pingouins, de la vaisselle, chapiteaux... Monsieur GAUTHIER demande si c'est nécessaire de refaire un marché de Noël en raison du peu de bénéfice et pense que ce n'est pas du rôle de la commune d'organiser du fait du travail que cela engendre. Mr GAUTHIER se plaint que le fleurissement de l'année dernière n'a pas été fait : manque d'achat de fleurs. Des fleurs nous ont été gracieusement offertes par Mr et Mme TILAGONE. Mme le Maire évoque que la place a été aménagée, barrières devant la mairie, installation d'une pergola ; d'autres réalisations seront effectuées cette année. La commission de fleurissement se réunira pour préparer le fleurissement. Points faits également sur la soirée paella et l'arrivée des cyclistes

VOIRIE-FOSSES : les travaux ont débuté vers la lagune, route de Saillenard, La Motte, lotissement. Il serait nécessaire d'empiercer certains chemins.

La débroussailluse étant cassée, le conseil étudie la possibilité de faire réaliser les gros travaux de nettoyage et d'élagage de fossés à une entreprise. Des devis seront demandés.

Les limites de la forêt communale route de Bourgogne après le château ne sont plus définies le long des habitations. Il serait nécessaire de faire borner par un géomètre la partie communale et demander aux riverains de fournir leur plan de bornage.

Etudie une demande de renseignements d'urbanisme d'un terrain sis rue du 19 mars 1962

Est informé du compte rendu de l'entretien des bornes d'incendie. Une murette derrière une borne d'incendie serait à refaire ou à ôter route de Fontainebrux.

TRAVAUX STADE : Les panneaux de signalisation route de Saillenard à l'angle de l'arrêt de bus devront restés le long de cette voie. Une demande a été faite auprès de la SAUR EDF GAZ pour connaître les emplacements de canalisation.

Décide de couper le platane a proximité des vestiaires. Des barrières seront installées le long du stade en attente de la pose de filet pour sécuriser l'endroit

Autorise le transport de bois rond d'un tonnage inférieur à 57 tonnes à circuler le long de la voie communale n°2

Etudie une demande d'emplacement de camions pour vente de pizzas. Le conseil accepte la demande

Prend connaissance d'une lettre de Monsieur Robert BUFFET se plaignant du bruit occasionné par la VMC de l'ancienne gendarmerie. Celle-ci sera déplacée de l'autre côté de la toiture

Autorise le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne

Prend connaissance du bilan du Centre de Stockage du Jura

Est informé qu'il sera nécessaire d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune aux personnes handicapées

.Est informé d'un projet de radio Bresse qui désire lancer une radio local de proximité avec une chronique hebdomadaire pour que les municipalités aient la parole. Une contribution de 9 centimes €/hab. est demandée. Décide d'inscrire cette dépense au prochain budget

Madame le maire expose au conseil que la loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 offre la possibilité à certaines collectivités qui ne disposent pas, du fait de leur taille et de leurs ressources, des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat de bénéficiaire, à leur demande de l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT). La commune bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 de l'ATESAT mais la convocation arrive à échéance le 31 décembre 2009. Le conseil demande à bénéficiaire à nouveau de l'ATESAT et autorise Madame le Maire à signer la convention

Prend connaissance de différents courriers : cartes de vœux, félicitations pour le marché de Noël et décoration de la commune

Agence postale communale : les travaux se terminent – reste le sol à poser

Est informé d'un courrier de l'INSEE donnant le chiffre de la population à prendre en compte au 1 janvier : 609 hab. (population totale)

Entend le rapport annuel 2008 du SYDESL.

Est informé par le journal de Saône et Loire que les comptes rendus de conseils ne paraîtront plus sur le journal. Sera consultable sur le site du journal

Prend connaissance d'une demande de Monsieur VIROT demandant le passage dans la forêt communale pour se rendre sur ses terrains. Le conseil refuse et lui demandera de passer sur le chemin sans traverser la forêt et de remettre en état la desserte si celle-ci est abîmée.

Madame le Maire présente ses félicitations à Monsieur JANNIN Pierre pour son nouveau grade de grand-père et le remercie pour l'attention (gâteaux.)